

# Défi Sérénité

## MCDEF ENTREPRISES



Le ticket modérateur est remboursé systématiquement pour tous les actes remboursés par la Sécurité sociale, à l'exception de la pharmacie à 30 % et 15 %, l'homéopathie et les frais de cure thermale. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, le remboursement mutuelle est minoré à due proportion.

L'offre présentée respecte les conditions liées aux contrats responsables

Nature des soins	REMBOURSEMENT Sécurité sociale	REMBOURSEMENT MCDEF ENTREPRISES	REMBOURSEMENT TOTAL
<b>FRAIS MEDICAUX*</b>			
Consultations, visites de généralistes :			
- Signataire du Contrat d'Accès aux soins	70 % BRSS	80 % BRSS	150 % BRSS
- Non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	70 % BRSS	60 % BRSS (ou TA)	130 % BRSS (ou TA)
Consultations, visites de spécialistes :			
- Signataire du Contrat d'Accès aux soins	70 % BRSS	130 % BRSS	200 % BRSS
- Non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	70 % BRSS	110 % BRSS (ou TA)	180 % BRSS (ou TA)
Actes techniques médicaux :			
- Signataire du Contrat d'Accès aux soins	70 % BRSS	80 % BRSS	150 % BRSS
- Non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	70 % BRSS	60 % BRSS (ou TA)	130 % BRSS (ou TA)
Pharmacie prise en charge par la Sécurité sociale	15 %, 30 %, 65 % BRSS	Ticket Modérateur	100 % BRSS
Auxiliaires médicaux et analyses	60 % BRSS	90 % BRSS	150 % BRSS
Radiologie :			
- Signataire du Contrat d'Accès aux soins	70 % BRSS	80 % BRSS	150 % BRSS
- Non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	70 % BRSS	60 % BRSS (ou TA)	130 % BRSS (ou TA)
Prothèses auditives	60 % BRSS	190 % BRSS	250 % BRSS
Grands appareillages	100 % BRSS	150 % BRSS	250 % BRSS
Orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils pris en charge par la Sécurité sociale	60 % BRSS	190 % BRSS	250 % BRSS
Prothèses médicales non prises en charge par la Sécurité sociale	-	250 € / an	250 € / an
<b>HOSPITALISATION MEDICALE, CHIRURGICALE ET MATERNITE</b>			
Frais de séjour	80 % BRSS	20 % BRSS	100 % BRSS
Honoraires médicaux et chirurgicaux :			
- Signataire du Contrat d'Accès aux soins	80 % BRSS	170 % BRSS	250 % BRSS
- Non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	80 % BRSS	120 % BRSS (ou TA)	200 % BRSS (ou TA)
Forfait journalier	-	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière	-	80 € / nuitée	80 € / nuitée
Chambre particulière ambulatoire	-	20 € / jour	20 € / jour
Frais d'accompagnement enfant - 16 ans et ascendant + 70 ans	-	40 € / nuitée	40 € / nuitée
Transport	65 % BRSS	135 % BRSS	200 % BRSS
Participation complémentaire aux frais de maternité	-	400 €	400 €
<b>DENTAIRE</b>			
Consultations et soins dentaires			
- Chirurgien dentiste et stomatologue signataire du Contrat d'Accès aux soins	70 % BRSS	80 % BRSS	150 % BRSS
- Stomatologue non signataire du Contrat d'Accès aux soins et non conventionné	70 % BRSS	60 % BRSS (ou TA)	130 % BRSS (ou TA)
Prothèses dentaires et inlays pris en charge par la Sécurité sociale	70 % BRSS	305 % BRSS	375 % BRSS
Prothèses dentaires non prises en charge par la Sécurité sociale	-	350 % BRSS reconstituée	350 % BRSS reconstituée
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	70 % BRSS 100 % BRSS	230 % BRSS 200 % BRSS	300 % BRSS 300 % BRSS
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale	-	200 % BRSS reconstituée	200 % BRSS reconstituée
Prothèse provisoire	-	100 € / an	100 € / an
Implantologie	-	400 € / an	400 € / an
<b>OPTIQUE<sup>(1)</sup></b>			
Monture enfants - 18 ans	60 % BRSS	100 €	RSS + 100 €
Verres unifocaux enfants -18 ans	60 % BRSS	60 € / verre	RSS + 60 € / verre
Verres multifocaux enfants - 18 ans	60 % BRSS	100 € / verre	RSS + 100 € / verre
Monture adultes + 18 ans	60 % BRSS	140 €	RSS + 140 €
Verres unifocaux adultes + 18 ans	60 % BRSS	90 € / verre	RSS + 90 € / verre
Verres multifocaux adultes + 18 ans	60 % BRSS	175 € / verre	RSS + 175 € / verre
Lentilles prescrites prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	60 % BRSS ou néant	180 € / an, puis 40 % BRSS	RSS + 180 € / an, puis 100 % BRSS
Chirurgie réfractive	-	400 € / oeil / an	400 € / oeil / an

\* Dans le parcours de soins.

Hors parcours de soins, le remboursement MCDEF entreprises est limité à 30 % BRSS pour les honoraires et la radiologie ; à 40 % BRSS pour les analyses médicales et les auxiliaires médicaux.

<sup>(1)</sup> Sur présentation d'une prescription médicale et de la facture de l'opticien.

Pour les mineurs (moins de 18 ans), remboursement limité à l'acquisition d'un équipement composé d'une monture et de deux verres par période d'un an à compter de la date d'acquisition de l'équipement.

Pour les adultes (à partir de 18 ans), remboursement limité à l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement. Par dérogation, cette période est réduite à un an en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue.

La justification de l'évolution de la vue se fonde soit sur présentation d'une nouvelle prescription médicale portant une correction différente de la précédente, soit sur la présentation de la prescription médicale initiale comportant les mentions d'adaptation portées par l'opticien. Attention : le remboursement des achats de dispositif optique sur internet est soumis à conditions.



Nature des soins	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOURSEMENT MCDEF ENTREPRISES	REMBOURSEMENT TOTAL
<b>PREVENTION ET ASSISTANCE</b>			
Consultations d'ostéopathie et chiropractie (limité à 3 séances / an)	-	50 € / séance	50 € / séance
Vaccins prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale	-	100 % FR	100 % FR
Forfait contraceptifs oraux prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale	-	60 € / an	60 € / an
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale	Selon acte	250 € / an	RSS + 250 € / an
Parodontologie	-	200 € / an	200 € / an
Substituts nicotiques médicalement prescrits	50 € / an*	50 € / an	100 € ou 200 € / an
Bilan acoustique du nouveau né	-	23 €	23 €
Amniocentèse non prise en charge par la Sécurité sociale	-	185 €	185 €
Actes de prévention pris en charge par la Sécurité sociale	70 % BRSS	30 % BRSS	100 % BRSS
Priorité Santé Mutualiste (PSM)	Un service de prévention pour votre santé et votre bien être.		
Assistance à domicile : 24h/24 - 7j/7	Une assistance pour vous aider à réorganiser votre vie familiale perturbée par un accident corporel, une maladie soudaine, imprévisible, aiguë ou un décès.		
<b>SERVICES +</b>			
Bénéficiez des services avantageux réservés aux adhérents MCDef entreprises (services bancaires, assurance auto/habitation, prêts sociaux, caution de prêts immobiliers).			

\* 50 € ou 150 € / an pour les personnes de 20 à 30 ans, femmes enceintes, bénéficiaire CMU-C, personnes atteintes d'un cancer.

MCDef entreprises s'engage à présenter des offres respectant strictement les conditions liées aux contrats responsables, selon les termes de l'article L 871-1 du code de la Sécurité sociale, et de ses textes d'application, ainsi que les conditions liées à l'ANI selon les termes de l'article L.911-7 du code de la Sécurité sociale et de ses textes d'application.

Afin de bénéficier des exonérations fiscales et sociales, le contrat ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 €, les franchises médicales et, en cas de non-respect du parcours de soins de santé ou de non-présentation du dossier médical personnel, le ticket modérateur majoré, la franchise de 8 € et les dépassements d'honoraires.

Le contrat prend en charge la participation forfaitaire de 18 € pour les actes coûteux en ville et à l'hôpital d'un montant supérieur ou égal à 120 €.

**FR** : Frais Réels

**BRSS** : Base de remboursement de la Sécurité sociale

**RSS** : Remboursement de la Sécurité sociale

**TA** : Tarif d'Autorité